

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p style="text-align: center;"><b>SCOR</b>  (Eurolist)</p>
--

Par courrier du 16 août 2007, la société Morgan Stanley & Co. International Plc (25, Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QA, Royaume-Uni), contrôlée par Morgan Stanley, a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 août 2007, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR et détenir 6 948 672 actions SCOR (après regroupement) représentant 69 486 720 droits de vote, soit 3,80% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société SCOR (2).

(1) Sur la base d'un capital composé de 182 726 994 actions (actions regroupées et non regroupées) représentant 1 827 269 940 droits de vote après regroupement

(2) Cf. prospectus visé par l'AMF le 12 juin 2007 sous le n°07-183.